

## Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

### Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Alors que démarre la deuxième année du Plan de relance, un point d'étape sur sa mise en œuvre dans les Outre-Mer est le bienvenu.

Un des enjeux que le CESE avait soulignés en 2021 concernait la nécessaire territorialisation des plans de relance.

Or, si l'on peut se féliciter que chaque territoire ultramarin ait bénéficié de son propre plan, les auditions ont montré que leur construction a rarement associé l'ensemble des acteurs locaux concernés. Les plans ont donc été privés d'un éclairage complet sur les spécificités locales et les attentes du terrain, limitant de fait leurs impacts.

Mais c'est aussi parce que ces plans ont dû d'abord décliner des axes définis au niveau national, que certains de leurs volets n'ont pas toujours été en phase avec les besoins des territoires ; ainsi trop peu de projets ont porté sur la collecte et le recyclage des déchets.

Cela montre bien l'utilité de prendre en compte les particularismes ultramarins, dans l'élaboration des appels à projets nationaux.

D'autant que l'avis souligne aussi les difficultés des collectivités d'Outre-Mer à répondre à ces appels à projets, en raison de leurs capacités réduites en termes de ressources financières comme d'ingénierie.

A ce titre, la proposition de l'avis de désigner un coordonnateur par territoire, qui serait chargé de faire le lien avec les opérateurs publics chargés d'apporter un appui en ces deux domaines, favoriserait la pleine inscription des acteurs locaux dans les divers plans et programmes destinés à redynamiser leur économie.

L'avis reconnaît l'importance du Plan de relance pour soutenir l'économie et préserver les emplois salariés, avec un effort inédit de financement, notamment pour les Outre-Mer (1,5 milliards).

Toutefois, il constate aussi que ces mesures d'urgence ne sauraient, à elles-seules, régler bon nombre de difficultés structurelles de ces territoires, ni permettre de faire face à tous les défis de transformation auxquels sont confrontés les Outre-Mer.

Or, la crise sociale récente qui s'est exprimée dans plusieurs territoires, a remis au grand jour les attentes fortes des habitants, en particulier sur l'emploi et le pouvoir d'achat.

Aussi, au-delà d'un « plan de rattrapage » concernant l'accès aux services publics, nous approuvons la préconisation de poursuivre l'accompagnement en termes de conseils et de trésorerie à l'égard des entreprises ultramarines très fragilisées par la crise sanitaire. Nous saluons aussi l'accent mis sur l'exigence d'un soutien adapté au rebond de la filière touristique qui est essentielle tant en matière de ressources que d'emplois pour les Outre-Mer.

Nous rejoignons par ailleurs l'appel à développer des filières vivrières territoriales, car elles sont indispensables pour valoriser les produits locaux et réduire les surcoûts liés aux achats alimentaires des populations locales.

Enfin, un autre enjeu nous paraît primordial : la lutte résolue contre le chômage particulièrement élevé dans les Outre-Mer, qui doit s'articuler avec une réponse aux besoins de main d'œuvre identifiés dans les secteurs de la santé, de l'aide à la personne, du tourisme et du BTP.

La construction d'une Gestion prévisionnelle des emplois et compétences, assise sur le projet de développement de chaque territoire, nous semble à ce titre un levier urgent à actionner, en plus d'une mobilisation accrue des dispositifs de formation et d'un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi.

Il en va de la relance durable des économies ultramarines, mais aussi des opportunités qu'il importe d'offrir à la jeunesse de ces territoires.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté cet avis.